
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 27 octobre 2020 à compter de 11 h par vidéoconférence et en personne, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents, sur place:

Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Alain Fortin

Municipalités représentées

Blue Sea
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Montcerf-Lytton

Sont présents, virtuellement :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées :

Aumond
Bois-Franc
Bouchette
Déléage
Denholm
Kazabazua
Low
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Nicolas Malette

Municipalité représentée

Cayamant

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Hélène Fortier, directrice générale par intérim, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources humaines, matérielles et financières et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 11 h.

2020-R-AG288

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 27 octobre 2020

Madame la préfète Chantal Lamarche propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2020-R-AG289

Avis de motion - Règlement 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »

Avis est donné par monsieur le conseiller Réal Rochon qu'un projet de règlement portant le numéro 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »

Le projet de règlement numéro 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Mme la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Note au procès-verbal

Une séance extraordinaire se tiendra le 3 novembre prochain, un avis de convocation sera transmis aux élus. Un seul point sera inscrit à l'ordre du jour de cette séance : Adoption du règlement numéro 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération ».

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG290

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.